

**Groupe d'Action et de Développement en Génie Biologique et Médical
dans le domaine des Handicaps et des Matériaux Biomédicaux - Le
Mans
(GBM le Mans - Sarthe)**

Attribution du prix GBM le Mans- Sarthe
--

L'Association GBM le Mans Sarthe a décidé d'attribuer un prix pour récompenser ou aider une action dans le domaine du Génie Biologique et Médical.

Objet

Le prix GBM Le Mans- Sarthe a pour objectif:

- ❑ de récompenser une activité dans le domaine du GBM;
- ❑ d'aider à la réalisation d'un projet scientifique ou industriel ou clinique dans le domaine du GBM.

Conditions de candidature

Peut être candidat:

- ❑ une personne physique indépendante;
- ❑ une personne physique salariée: une attestation de son employeur doit être fournie;
- ❑ un étudiant: une autorisation de son tuteur scientifique est nécessaire;
- ❑ une équipe de plusieurs personnes appartenant:
 - soit au domaine public: Hôpital, Laboratoire Universitaire, Ecole, Lycée...
 - soit au domaine privé: Société Industrielle, Clinique, Institut, Centre de Recherche...

Aucune limite d'âge n'est exigée.

Il est recommandé que le candidat ait un lien (formation, collaboration, lieu d'activité...) avec un organisme localisé dans le Département de la Sarthe.

Dossier de candidature

Pour être candidat, un document doit être fourni et envoyé au Secrétariat, ou au Président de l'Association, dans les délais indiqués dans l'appel à candidature. Ce document doit être envoyé en courrier recommandé, avec avis de réception.

Il doit être rédigé sur papier libre et ne doit pas excéder 5 pages (photos non comprises).

Il **doit** comporter les éléments documentaires suivants:

- 1) Nom(s) et coordonnées du candidat (ou de l'équipe), ainsi que son activité professionnelle,
- 2) Cadre de son action: individuelle/dans une équipe/dans une collaboration entre plusieurs organismes/autre..., et le contexte ayant abouti au concept du projet,
- 3) Le sujet précis (se rapportant au Génie Biologique et Médical), avec un descriptif aussi précis que possible du projet,
- 4) L'état de l'Art, permettant de juger de l'originalité de l'action,
- 5) Le degré de réalisation pratique en faisant ressortir les difficultés rencontrées, les résultats positifs, ainsi que les limites,
- 6) Les perspectives de développement pour le Génie Biologique et Médical (amélioration d'une technique, d'un produit, d'une pratique médicale, etc...),
- 7) Si possible, une évaluation économique et d'éventuelles retombées techniques et industrielles,
- 8) Les perspectives pour le candidat: satisfaction personnelle, dépôt de brevet, création d'une activité industrielle nouvelle, etc....

Eventuellement des références ou des attestations extérieures validant le projet peuvent être jointes au dossier.

La partie technique de chaque dossier de candidature est confidentielle. Seuls les membres du Jury en auront connaissance. Aucun élément technique original ne sera diffusé sans l'accord écrit du (ou des) lauréat(s).

Examen des candidatures

Un jury pourra désigner un (éventuellement deux) lauréat(s), dans une procédure en deux étapes:

- 1) Examen des déclarations d'intention écrites: au moins deux d'entre elles seront retenues,
- 2) Un exposé oral, avec éventuellement soit une démonstration, soit un support audiovisuel.

Les candidats seront informés par lettre individuelle du devenir de leur candidature.

Jury

L'Association désignera un jury composé d'au moins quatre membres:

- Au moins deux seront issus du Conseil d'Administration: l'un obligatoirement le Président ou le Vice-Président,
- Au moins un autre sera extérieur à l'Association. Celui-ci pourra être un représentant d'une collectivité territoriale.

Le jury choisit son Président, qui a une voix prépondérante.

Montant du prix

Celui-ci sera fixé chaque année par le Conseil d'Administration de l'Association.

Le jury désignera un lauréat.

Un lauréat ne pourra être candidat l'année suivante.

Ce prix sera remis au lauréat lors d'une cérémonie officielle et fera l'objet d'une publicité dans les médias.

Fait au Siège de l'Association

Le décembre 2002

Le Président:

Le Vice Président:

Le Secrétaire:

Le Trésorier: